

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 252 Vœu relatif à la mise en place d'un Observatoire Parisien de la Laïcité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Conseil de Paris a appelé de ses vœux la mise en place d'un Observatoire de la Laïcité, lieu d'échanges et de réflexions et instance consultative sur les politiques municipales liées à l'application de ce principe fondamental de la République ;

Considérant qu'à la suite de plusieurs rencontres et échanges à ce sujet, les représentants des différents groupes politiques du Conseil de Paris se sont réunis en juin 2011, sous la présidence de Yamina BENGUIGUI, adjointe au Maire chargée des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations, afin de déterminer les modalités d'organisation du futur Observatoire ;

Considérant qu'à l'issue de cette réunion, ont ainsi été actés la mise en place de l'Observatoire et les principes fondamentaux de son fonctionnement ;

En conséquence, sur la proposition de l'Exécutif municipal,

Emet le vœu que :

- l'Observatoire Parisien de la Laïcité soit installé durant le 1er trimestre 2012,
- l'Observatoire Parisien de la Laïcité soit composé de deux collègues : un collègue d'élus composé de représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris, et un collègue d'experts issus de la société civile,
- l'Observatoire Parisien de la Laïcité puisse, soit être saisi par le Maire de Paris, soit autosaisi à la majorité de ses membres,
- les avis de l'Observatoire Parisien de la Laïcité soient communiqués au Conseil de Paris.